

**IMPUTATION BUDGETAIRE**  
**FFON 0010**

**RAPPORT N° 05/7-05**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

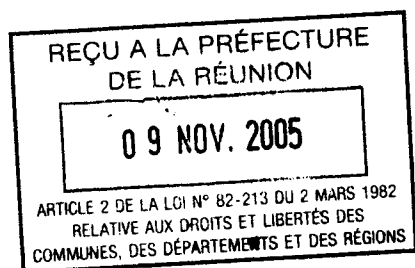
**ACQUISITION AMIABLE DE BIEN IMMOBILIER**  
**AH 302 / SODIAC / RUE DE LA REPUBLIQUE - BAS DE LA RIVIERE**

Je vous propose de vous prononcer sur l'acquisition du bien immobilier mentionné en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser :

- à signer l'acte à intervenir ;
- à procéder au versement au notaire rédacteur des honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT**  
**LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT**



Jacques MOREL

DELIBERATION N° 05/7-05  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 3 novembre 2005

**OBJET**

**ACQUISITION AMIABLE DE BIEN IMMOBILIER**  
AH 302 / SODIAC / RUE DE LA REPUBLIQUE - BAS DE LA RIVIERE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

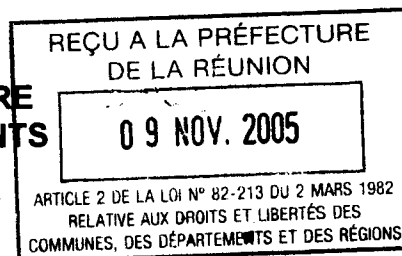
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/7-05 du Député- Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Député- Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



**ARTICLE 1**

Autorise le Député-Maire à procéder à l'acquisition du bien immobilier mentionné en annexe.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à intervenir dans l'acte d'acquisition et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 8 NOV. 2005

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT  
LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

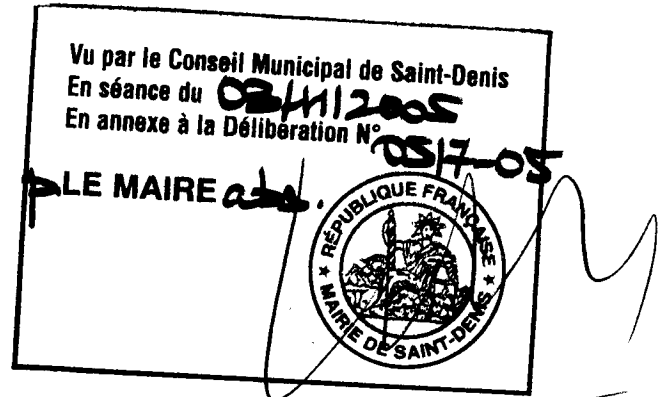


Jacques MOREL

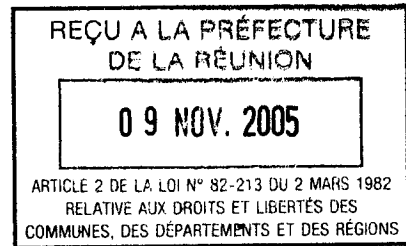
## ACQUISITION AMIABLE DE BIEN IMMOBILIER

REFERENCE CADASTRALE ADRESSE SUPERFICIE	PROPRIETAIRE	DESCRIPTIF DU TERRAIN	PRIX	MODE D'ACQUISITION	MOTIVATION D'ACQUISITION ET CONDITIONS PARTICULIERES
AH 302 Espace République Rue de la République Bas de la Rivière 97400 SAINT-DENIS	SODIAC	Local de 148 m <sup>2</sup> situé en rez-de-chaussée de l'opération « Espace République »	205 720,00 € compatible avec l'avis du Domaine n° 2005/411 V 0354 du 25 avril 2005	Amitable	L'acquisition amiable de ce local permettra d'y installer la Bibliothèque qui se trouve actuellement dans le secteur de Petite Ile. Une partie de ce local (45 m <sup>2</sup> environ) servira en outre de cyberbase.

**NB** La superficie est donnée à titre indicatif. Elle sera précisée ultérieurement par le Bureau du Plan de la Commune suite à l'établissement du document d'arpentage.



Jean-Jacques MOREL  
1<sup>er</sup> Adjoint







**COURRIER ARRIVE LE**  
**02 MAI 2005** N° 7300 A-R  
 Commune de Saint-Denis  
 Direction du Domaine

**DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION  
 BRIGADE D'EVALUATION DOMANIALE**

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest  
 1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde  
 BP 7014  
 97701 Saint Denis Cédex 9  
 Tel : 02 62 48 69 31  
 Réception sur rendez-vous

**AVIS DU DOMAINE**

Valeur vénale  
 (Code du Domaine de l'État, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)  
 Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

Références : N° dossier : 2005/411 V 0354 Evalueur : V. BAUBIL

**ACQUISITION  
 AMIABLE**

- 1 Service consultant : Commune de SAINT-DENIS
- 2 Date de la consultation : Demande du 18/02/05 reçue le 24/02 complétée le 07/04/05
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : délocalisation de la bibliothèque de Petite Ile
- 4 Propriétaire présumé SODIAC
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :  
 Commune de : SAINT-DENIS  
 Parcelle AH 302 : local de 148 m<sup>2</sup> en rez de chaussée du bâtiment A Espace République sis au 65, rue de la République (ancien Pier Import)



5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes\_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

- 6 Origine de propriété : indéterminée
- 7 Situation locative : libre
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 192 850 €
- 11 Réalisation d'accords amiables : marge de négociation de 10%

**REÇU A LA PRÉFECTURE  
 DE LA RÉUNION**  
**09 NOV. 2005**  
 ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
 COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

**12 Observations particulières :**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat). Par ailleurs, la présente évaluation ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
 En séance du 02/11/2005  
 En annexe à la Délibération N° 0517-05  
**LE MAIRE**  
  
  
**Jean-Jacques MOREL**

A Saint Denis le 25/04/05

Le Directeur des Services Fiscaux  
 par délégation, l'Inspectrice  
 Valérie BAUBIL  
